

4 Règlement du Concours de Scrabble

1. Le Concours de Scrabble des écoliers romands est ouvert à tous les établissements scolaires de Suisse.
2. Ne peuvent participer au concours que les jeunes **nés après le 1^{er} janvier 1992**.
3. Les participants sont répartis en 3 catégories d'âge: jeunes (92-96), benjamins (97-98) et poussins (99 et après). Ils disputent tous la même épreuve, mais certains jeux sont réservés à certaines catégories d'âge.
4. Le concours peut être organisé dans chaque établissement scolaire à la date souhaitée, **entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2009**.
5. Le concours doit être organisé **en une seule épreuve dans chaque établissement**, sur une durée maximale de 40 minutes, comptées dès le moment où les participants reçoivent le formulaire.
6. Toute référence (dictionnaire, ordinateur, machine, liste de mots, etc.) est strictement interdite. Le concurrent ne doit disposer que d'un stylo et d'une éventuelle feuille de brouillon vierge.
7. Le concours est individuel. Les concurrents ne peuvent d'aucune manière recevoir de l'aide, des indices ou des précisions concernant l'une ou l'autre question. Seules les consignes figurant dans ce courrier peuvent être rappelées aux participants. La Fédération Suisse de Scrabble se réserve le droit de disqualifier des participants en cas de tricherie manifeste; aucun recours ne sera admis.
8. Les organisateurs ont l'obligation de renvoyer **TOUS les formulaires** remplis (cf. adresse en dernière page), en prenant le soin que soient mentionnés sur chaque document: le nom, le prénom, l'adresse, **la date de naissance et la catégorie** du concurrent. Ne seront pris en compte dans les résultats que les formulaires reçus dans les délais.
9. Les formulaires doivent nous parvenir au plus tard le **2 décembre 2009**. Ils doivent être adressés à la personne responsable pour votre canton (cf. liste page 2).
10. Les concurrents sélectionnés pour la finale cantonale seront contactés **par l'intermédiaire de leur établissement scolaire**. Au moins un élève de chaque école sera sélectionné. Vous recevrez la liste des

sélectionnés, le règlement, le programme et les informations pratiques concernant la finale cantonale, au plus tard le 12 décembre 2009. Ces finales cantonales seront organisées aux dates et lieux indiqués en page 30. Chaque finale cantonale commencera par une courte initiation au Scrabble de compétition.

11. Au terme des finales cantonales, les meilleurs seront invités à disputer la finale nationale du dimanche 14 mars 2010 à Clarens (VD) où **3 voyages seront offerts pour participer aux 39^{es} championnats du monde de Scrabble francophone, qui auront lieu à Montpellier (France) du 15 au 21 août 2010.**
12. Tout cas non prévu par le présent règlement sera réglé par le comité de la Fédération Suisse de Scrabble.

*Commission des Jeunes
FSSc août 2009*

Disponible à la boutique FFSc



L'officiel électronique du Scrabble

Le dictionnaire
contenant tous les
mots admis

Fr. 80.–
+ port
au lieu de Fr. 89.–

Commande à secretariat@fssc.ch ou 079 733 34 25